

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)****SEANCE DU 28 FEVRIER 2025**

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2025

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, DÉNOUE Joël, MEIGNEIN Christine, MOUNIER Marlène, NEBOUT Franck, MARTY Didier, CATINOT Isabelle et TEXIER Isabelle.

Pouvoir(s) : COUSSEAU Hervé à CHAIGNAUD ÉRIC et COUSSEAU Stéphanie à BOULLAULT Angèle

Absent(e)(s) : BOIBELET AVRIL Elsa, CADORET Anita et LASNIER Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 16

Secrétaire de séance : MEIGNEIN Christine

N° 2025-02-02**RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS DU CONSEIL :**

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération n° 2020-3-5 en date du 23/05/2020 complétée par la délibération n° 2022-02-02 en date du 11/03/2022.

<u>DATE</u>	<u>OBJET DE LA DECISION</u>
03/02/2025	Vente concession cimetière Jurignac J2-H-011 MANDIN
11/02/2025	Acceptation devis pour chape cases atelier 2 989,20 € TTC
11/02/2025	Acceptation devis exhumations suite à reprise de concessions Péreuil 15 210 € TTC
27/02/2025	Acceptation devis pour arbuste 182,40 € TTC
27/02/2025	Acceptation devis pour bornage des lots lotissement de Bellevue 4 728 € TTC

Au regard des éléments exposés, il est proposé à l'assemblée de prendre acte de ces décisions.
Le Conseil Municipal prend acte.

En Mairie le 5 mars 2025,

La secrétaire de séance,
Christine MEIGNEIN

Le Maire,
Guy DECELLE



Certifié exécutoire :
par publication ou notification du ... 14 MARS 2025
et transmission en Préfecture du ... 14 MARS 2025 ..

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr